

Congés et RTT

## 37 jours dans la fonction publique, 27 dans le secteur privé

Les fonctionnaires des collectivités locales sont les mieux lotis



© Freepik



*Mécomptes publics, François Ecalle*

Les dernières statistiques sur la durée du travail à temps plein publiées par l'Insee et le ministère du Travail montrent qu'elle est de 1 577 heures par an dans la fonction publique en 2018. Elle est ainsi inférieure à la durée légale (1 607 heures) et à la durée du travail à temps plein dans le secteur privé (1 708 heures).

Des données plus précises sont fournies dans le rapport sur l'état de la fonction publique annexé au projet de loi de finances pour 2020. Ce rapport exclut toutefois les enseignants de ces statistiques sur la durée du travail au motif que leur source, l'enquête de l'Insee sur l'emploi, n'est pas adaptée aux spécificités de leur organisation du travail. Ce motif est contestable puisque l'Insee et le ministère du Travail ne le retiennent pas.

**Durée hebdomadaire quasiment identique dans le public et le privé**

Il apparaît donc dans ce rapport que la durée annuelle du travail des fonctionnaires non enseignants à temps plein est de 1 640 heures. Si elle dépasse la durée légale, elle est encore inférieure à celle des salariés du secteur privé. Elle est supérieure à celle du secteur privé pour les fonctionnaires de l'État hors enseignants (1 728 heures) mais elle lui est nettement inférieure pour ceux des collectivités locales (1 596 heures) et des hôpitaux (1 598 heures), qui n'atteignent pas non plus la durée légale.

■ "Il existe aussi des écarts importants dans le secteur privé, notamment en fonction de la taille des entreprises. S'il n'y a que 25 jours de congé et RTT dans les plus petites (moins de 10 salariés), il y en a 31 dans les plus grandes (plus de 500 salariés)"

La durée hebdomadaire habituelle est quasiment la même en moyenne dans les secteurs public et privé (39,2 heures). Elle est plus élevée dans les services de l'État hors enseignants (41,2 heures), ce qui peut justifier de plus nombreux jours de RTT, mais elle est plus faible dans les collectivités locales et les hôpitaux (38,4 heures).

Ce sont surtout les jours de congé et de RTT qui expliquent l'écart entre les durées annuelles dans le secteur public et dans le secteur privé. Le rapport sur l'état de la fonction publique montre en effet que les fonctionnaires en ont 37 par an (hors enseignants) alors que les salariés du secteur privé en ont 27.

Les fonctionnaires de l'État en ont 41, mais ils intègrent des jours de RTT qui compensent une durée hebdomadaire élevée. On ne peut pas en dire autant des fonctionnaires hospitaliers (34 jours de congé et RTT) et territoriaux (36 jours). Dans les collectivités locales, le nombre de jours de congé hors RTT est important sous l'effet notamment d'autorisations d'absence accordées localement ("jours du maire" et congés pour événements familiaux, par exemple).

Il existe certes aussi des écarts importants dans le secteur privé, notamment en fonction de la taille des entreprises. S'il n'y a que 25 jours de congé et RTT dans les plus petites (moins de 10 salariés), il y en a 31 dans les plus grandes (plus de 500 salariés), mais ils y sont tout de même moins nombreux que dans le secteur public.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

## A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 30/10/2019

Catégories :

Affaires publiques / Mécomptes publics / Social & sociétal /